

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès 200796720 - Courriel réponse
Date : 27 mai 2022 13:59:00
Pièces jointes : [1 Fiche acc techno 09-10-2009 biffé.pdf](#)
[2 CRA 09-10-2009.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 25 avril dernier, concernant le dossier d'Urgence-Environnement numéro 7110-16-09-58227-33 (route 132 Ouest à Longueuil).

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acc@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-09-58227-33

Archives N°. :

Date de l'événement: 9 octobre 2009

Heure : 12:27

Nb de photos : 0

Organisme impliqué : Transport Bourret inc.

Tél. ()

Adresse : 375, boulevard Lemire, c. p. 816

Poste: []

Ville : Drummondville

Code postal: J2B8G8

Endroit de l'événement : Route 132 Ouest, à l'ouest du viaduc de la 20 pour le tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine

Code S.P.:

Ville de l'événement : Longueuil (V)

N°. de ville : 58227

Produit en cause : Solvants et peintures

État du produit L/S/G: (L)

CLASSE	U.N.:
3.1	C.A.S.:

Quantité: Approx Imp.: 184 Kg
 Sans Dév.: Dév.: 184 Kg
 Réc.: 0 Kg

Aspects humains

Sans Objet:
 Évacués : Nb. :
 Blessés : Nb. :
 Traités imm. : Nb. :
 Hospitalisés : Nb. :
 Décédés : Nb. :

SECTEUR : Commercial

Autres/Mixte :

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'Intérieur
 Infrastructure Souterraine Infrastructure de Surface Milieu Naturel Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Routier

Sommaire (causes de l'événement) : Accident routier impliquant un camion remorque et un camion de signalisation

Signalé par: Annick Béland

Origine M.E.

Organisme : Service incendie Longueuil

Appel reçu à: 02:00

Tél. : (450) 445-7680 [] Date : 9 octobre 2009

Fin de la conversation 02:05

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie Date de sortie: 9 octobre 2009

Urgence-Environnement : Stéphane De Garie

Rendu sur les lieux à: 02:30

Organisme impliqué: Transport Bourret inc.

Quitte les lieux à: 04:30

Responsables municipaux: Service incendie Longueuil
Sûreté du Québec
Ministère des Transports

Temps total: 120 min

Nb de sorties: 0

Autres: art. 23-24

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Sécurité civile

Émissions 115.1

Fonds d'urgence Coût:

Pér. de traitement: Ext.

Transféré à (serv. ou code): FER

Zone (M.T.M) :

X :

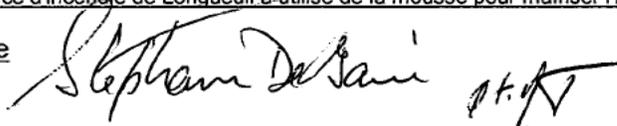
Y :

Sommaire : Un camion remorque transportant divers produits, dont environ 184 Kg de produits de classe 3.1, solvants et peintures, a heurté un camion de signalisation stationné en bordure de la route 132.
 (Interventions)

Un feu s'est déclaré à l'impact. Le camion de signalisation a été projeté sur le coté et son réservoir de carburant a pris feu et fondu. Le camion remorque s'est mis en portefeuille, le camion ainsi que la remorque ont entièrement brûlés, le réservoir de carburant du camion est demeuré intact. Son contenu sera récupéré avant que le véhicule soit remorqué.

Le Service d'incendie de Longueuil a utilisé de la mousse pour maîtriser l'incendie.

Signature: Stéphane de Garie



Date : 9 octobre 2009



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

À mon arrivé la situation est maîtrisée, le feu est éteint et l'endroit est sécurisé, aucune aggravation de la situation n'est appréhendée.

Deux regards d'égout pluvial ont été obstrués pour confiner les eaux d'extinction et limiter l'accès vers le fleuve.

Aucune trace de pollution n'a été constatée sur la rive du fleuve, la rive est enrochée à cet endroit. Aucune pollution n'a été constatée dans le littoral du fleuve, le courant est assez fort à cet endroit mais un quai d'accostage situé à l'aval de l'accident a permis de vérifier l'état de la situation.

Les opérations de remorquage et de récupération des débris sont effectuées par art. 23-24 inc.

Le nettoyage et la récupération des contaminants a été confié à art. 23-24

Ces opérations poursuivent leurs cours au moment de mon départ.

